



BEYNAC Le passage en force

La saga beynacoise se poursuit puisque, décidément, Germain Peiro, l'obstiné président du Conseil départemental de la Dordogne, est plus que jamais déterminé à terminer **son** chantier de contournement routier devant ce beau village du Périgord Noir. Un projet pourtant condamné par la justice et arrêté en 2018-2019 avec obligation de remise en état du site. Un site classé Natura 2000, zone centrale d'une réserve de biosphère de l'UNESCO et Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager.

Avec l'humour qui le caractérise, *le Canard enchaîné*, à qui l'association DIGD (Défendre l'Intérêt Général en Dordogne) et la SEPANSO ont communiqué toutes les informations nécessaires, a fort bien résumé l'affaire^(*).

Il faut bien comprendre que le soi-disant "nouveau projet" de Monsieur Peiro, dénommé "*Boucle multimodale d'accès aux deux rives de la Dordogne*", n'est que la continuation du chantier abandonné de la déviation de Beynac, dissimulé sous une couche de peinture verte ! Une peinture dont les ingrédients, soit dit en passant, ont été proposés par la SEPANSO et DIGD en 2017 dans le cadre d'un projet écologique alternatif (sans la route bien entendu) dénommé (tiens, tiens !) "*Projet de mobilité multimodale dans le Triangle d'Or*". Les opposants proposaient déjà une série de mesures simples et peu onéreuses : mise en place de feux alternatifs dans la traversée de Beynac, sécurisation des falaises, réouverture de la gare de Fayrac pour optimiser la voie ferrée existante entre Sarlat et la vallée, création d'un réseau de navettes électriques et de pistes cyclables. Avec un but triple : sauver du béton le site multiclassé, soulager la vallée de la Dordogne de ses embouteillages mémorables en été (éviter à tout prix une nouvelle route, "pompe aspirante" à véhicules) et offrir aux visiteurs des dessertes écologiques vers les châteaux du Triangle d'Or : Beynac, Milandes, Marqueyssac, Castelnaud... L'ensemble selon des modalités définies après une étude de faisabilité préalable, il va de soi. Mais en 2017-2018, le Département ne jurait que par sa route et restait sourd aux alternatives.

La balle est actuellement dans le camp du Préfet qui, se basant sur les résultats de la récente concertation publique, devrait donner son avis début février 2023. Et, même si dans cette concertation, il apparaît que plus de la moitié des contributions identifiables se disent contre l'opportunité du nouveau projet, cela n'empêchera sans doute pas le représentant de l'État de lui donner son feu vert, déclenchant une nouvelle procédure d'étude d'impact environnementale, enquête publique, etc. Ce faisant, il répètera la

même erreur que son prédécesseur, qui avait lui aussi ignoré les alternatives proposées par les opposants.

Le président Peiro n'est pas resté inactif pendant ces quatre années depuis l'annulation de son premier projet de contournement. Loin de baisser les bras, il s'est démené pour arriver à ses fins, aux frais du contribuable périgourdin. Et peu lui importe de faire payer par le Département bientôt le million d'euros d'astreintes financières que lui coûte sa désobéissance aux injonctions judiciaires. Car, après moult contorsions politiciennes (dont des tentatives d'introduction de "cavaliers" législatifs), des rencontres au plus haut niveau de l'État et des torrents de communication biaisée pour faire tourner le vent dans son sens, il n'est pas impossible comme on l'a dit que le Préfet lui donne le sésame tant attendu.

Mais ce sera alors un nouveau *casus belli* dans le camp des opposants où se situent la SEPANSO, DIGD, Patrimoine-Environnement, l'ASVD (Association pour la Sauvegarde de la Vallée de la Dordogne), des associations qui se battent depuis le début contre ce projet inutile, destructeur et coûteux.

Peut-être, dans ce combat juridique, faudra-t-il envisager de renforcer les angles d'attaque. Les mentalités ont évolué et de nouveaux outils de protection écologique sont apparus, comme ceux destinés à lutter contre l'artificialisation des sols, la construction en zone inondable, la fragmentation écologique, la destruction des habitats naturels...

Remarquons également que la justice administrative commence à s'interroger sur les tribulations abracadabrantes d'un homme politique en train d'appauvrir la collectivité dans un département par ailleurs parmi les plus endettés de France. La Cour des comptes finira-t-elle par engager des poursuites à l'encontre de Monsieur Peiro ? ■

Bernard BOUSQUET, Vice-président SEPANSO Dordogne

^(*) Un contournement très contournant, Professeur Canardeau, *Le Canard enchaîné* du 10/01/2024